



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légalité
le :
AR n° :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la mise à jour du BPU Numérique Educatif

Le 8 octobre 2020, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni aux Mureaux sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 30 septembre 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 213-1 et suivants;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la délibération 2017-CSYN-016 en date du 15 juin 2017 relative à la convention « numérique pour l'éducation »

Vu le projet de bordereau unitaire des prix annexé à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical,
Considérant la nécessité d'accompagner les communes afin de contribuer à garantir la continuité pédagogique à l'aide numérique dans le cas où des élèves seraient confinées et la nécessité d'adapter le bordereau de prix unitaire en conséquence,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la mise à jour du catalogue de service sous forme de bordereau de prix NUMERIQUE POUR L'EDUCATION tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE, Monsieur le Président du Comité Syndical à signer le bordereau de prix unitaire

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à la mise à jour du BPU Numérique Educatif

Président de séance : Monsieur Pierre Bédier

Présents :

- En présentiel (2) : M. BEDIER Pierre, Mme DUMOULIN Cécile,
- En distanciel (1) : M. COQUARD Bertrand

Dont

Pouvoir(1) : Mme WINOCOUR-LEFEVRE Pauline à Mme DUMOULIN Cécile

Absents EXCUSÉS : 0

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Numérique Educatif	4	3	4

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
BEDIER Pierre	En présentiel	POUR
COQUARD Bertrand	A distance	POUR
DUMOULIN Cécile	En présentiel	POUR
WINOCOUR LEFEVRE Pauline	Représentée	POUR